



COMMUNE DE MARQUILLIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : Mme Monique CORNILLE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme GILOTEAUX Séverine, Mme Blandine MORTREUX, M. Damien DELEFORTRIE, M. Éric BOCQUET, M. Cyril HAVET, Mme Louissette MAILLY, M. Jacques RIBAILLE, M. Francis RAULT, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Catherine DELABY, M. Yves LEFRANCQ, M. Laurent BUISINE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Philippe MAURICE, Mme Thérèse LESAGE, Mme Sylvie POUCHAIN

Ont donné Pouvoir :

Absents :

Délibération n°27/26

Objet : Subventions communales 2026 aux Associations

Vu l'examen par la Commission Culture, Animation et Associations des demandes de subvention des Associations pour l'année 2026,

Vu l'Article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité pour les Conseillers municipaux faisant partie d'Associations de ne pas prendre part au moment des votes et aux débats concernant l'attribution de la subvention aux Associations dont ils font partie,

Monsieur le Maire met au vote chacune des subventions aux Associations une par une, et propose à l'Assemblée délibérante les octrois suivants pour les Associations ayant exprimé une demande de subvention :

Mise au vote de :

- **770 € pour l'Association Parents d'élèves**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **746 € pour l'Association sportive et culturelle Ste Geneviève**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **552 € pour le Cercle historique**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **942 € pour le Club du temps libre**

Mme Mailly, M. Lefrancq, M. Ribaille, Monsieur le Maire, Mme Cornille, Mme Dewast et M. Rault n'exercent pas votes

- Subvention votée à 15 voix Pour et 3 Abstentions

Mise au vote de :

- **220 € pour le Collectif du Ch'Moisnil**

M. Ribaille n'exerce pas de vote

- Subvention votée à 15 voix Pour et 3 Abstentions

Mise au vote de :

- **684 € pour De Fil en Aiguille**

Mme Mortreux n'exerce pas de vote

- Subvention votée à 14 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **1 930 € pour L'Harmonie de Marquillies**

- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **2 412 € pour Loisirs et Culture**

- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **1 052 € pour Marquillies en Fête**

Mme Cornille, Mme Mortreux, M. Delefortrie et M. Lefrancq n'exercent pas de votes

- Subvention votée à 10 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **577 € pour Moto club Porkoponou**

- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **370 € pour Les Jardins du Poumon vert**

M. Defecheureux, M. Havet et M. Rault n'exercent pas de votes

- Subvention votée à 12 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote :

- **783 € pour l'Union Sportive Marquillies**

M. Ribaille n'exerce pas de vote

- Subvention votée à 15 voix Pour et 3 Abstentions

Mise au vote de :

- **656 € pour Les Huttiens**

M. Buisine et M. Havet n'exercent pas de votes

- Subvention votée à 13 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **795 € pour Anim'Marquillies**

Mme Giloteaux et M. Ribaille n'exercent pas de votes

- Subvention votée à 15 voix Pour et 2 Abstentions

Mise au vote de :

- **4 200 € pour la Coopérative Ecole Jacques Prévert**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **400 € pour Weppes Natation**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote de :

- **100 € pour Inspire & Bouge**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote :

- **911.80 € pour l'Association de Pétanque de Marquillies**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Mise au vote :

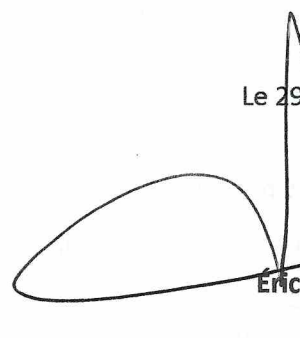

- **100€ pour Les Médaillés du travail**
- Subvention votée à 15 voix Pour et 4 Abstentions

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 29 avril 2026

Le Maire

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.